



↳ Direction Déchets et  
Économie Circulaire  
↳ Service Prévention des Déchets

## "La Caverne à Partager"

Espace de gratuité spécial jardin

20 septembre 2026  
10h à 18h à La-Chapelle-Anthenaise

### Qu'est-ce qu'un "Espace de gratuité" ?

C'est un lieu où chacun peut **donner ou prendre librement, sans échange d'argent**. Cet espace a la particularité d'être consacré au jardin : articles de jardinage ou de loisirs extérieurs, plantes, boutures, graines, fruits et légumes, livres ou revues spécialisés, mais aussi conseils et savoir-faire y ont toute leur place.

C'est l'occasion de rencontrer d'autres jardiniers, d'échanger des astuces, de partager ses expériences et de glaner de nouvelles idées, que l'on soit passionné, amateur ou simple visiteur.

### Le règlement de la Caverne à Partager

1. Les objets autorisés dans cet espace de gratuité sont : les magazines, les livres se rapportant au thème du jardinage, les graines, les boutures, les plantes, l'outillage de jardinage manuel ou électrique (en état de marche), les objets usuels dans la pratique du jardinage (godet, géotextile, tuyau d'arrosage, etc.), les objets liés au jardin et au plein air (décoration extérieure, jeux d'extérieur comme mölky, etc.) en bon état. Les objets donnés doivent être propres, complets et en état d'usage. Les équipements électriques sont donnés sous la responsabilité du donateur et acceptés en l'état.
2. Les échanges se font librement et sans obligation d'équilibre entre ce que vous apportez et ce que vous emportez, vous pouvez même apporter sans rien prendre et inversement.
3. Les objets ne doivent pas être trop encombrants.
4. Les participants sont invités à accompagner leurs dons d'un conseil ou d'une astuce de jardinage à l'aide d'une fiche mise à disposition par l'organisateur. La fiche est fournie par l'organisateur à votre arrivée ou à télécharger en amont.
5. Deux modalités de participation sont proposées :
  - déposer librement des objets, graines, plantes ou conseils ;
  - tenir un emplacement afin d'échanger directement avec les visiteurs.

Pour bénéficier d'un emplacement, merci de prévenir l'organisateur par mail ou téléphone.

6. Les plantes devront être étiquetées, si possible avec le nom de l'espèce et la variété. Pour les fleurs vous pouvez préciser la couleur de floraison et y ajouter une photo de catalogue.
7. Il est interdit de donner ou troquer des plantes exotiques envahissantes (<https://especies-exotiques-envahissantes.fr/base-documentaire/liste-despeces/>)
8. L'espace est ouvert à tous, à l'exception des professionnels.
9. **Ni vente, ni achat ne sont autorisés** entre les parties. Sinon, inscrivez-vous au vide-jardin organisé le même jour au même endroit, l'inscription se fait via un document prévu à cet effet.
10. Chaque exposant s'engage à laisser les lieux en parfait état de propreté.

[prevention.dechets@agglo-laval.fr](mailto:prevention.dechets@agglo-laval.fr)

Laval Agglomération  
Service prévention des déchets  
02 53 74 11 11